



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; Romain SIMONET ; André ODDON ; Patricia BONNOT ; Christine BROWAEYS

ABSENTS EXCUSÉS : Florence PILLANT, mandat à Dominique BALDERANIS, Pierrick PINET, mandat à François BROCARD

ABSENTE NON EXCUSÉE : Joelle MASSA

Date de la convocation : lundi 9 mai 2022

Secrétaire de séance : Christine BROWAEYS

1. Création d'un partenariat avec le groupe La Poste :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 500 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi après désignation, par la commune de Saillans et la Poste pour la gestion d'un « La Poste Relais Economie Sociale et Solidaire » est le suivant :

La Poste propose la gestion d'un « La Poste Relais Economie Sociale et Solidaire » offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », modifiée par les lois n° 99-533 du 25 Juin 1999 et 2000-321 du 12 Avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales, pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues afin d'étudier un projet commun permettant d'apporter une solution postale innovante à la population du bassin saillanson et de soutenir l'association Le Forum qui sera porteuse de ce projet. Il est donc proposé la création d'un partenariat dans le cadre des partenariats France Services, entre le groupe la Poste et l'association Le Forum.

Ce partenariat permettra la création d'un Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus qui proposera les mêmes services qu'une Agence Postale Communale.

Les nouveaux horaires du bureau de poste de Saillans représentant une amplitude horaire de 20 heures hebdomadaires sont appliqués depuis le 4 avril 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en actant la création de ce point relais, La Poste s'engage à rouvrir très rapidement le bureau de poste sur une amplitude horaire de 29 heures hebdomadaires, comme auparavant.

L'installation du Forum dans les locaux libérés par La Poste est prévue pour le mois de novembre 2022. Des travaux de réaménagement seront effectués par la commune de Saillans pour cette future installation. La Commission Départementale de Présence Postale Territorial (CDPPT) du mois de Juillet prochain validera l'accompagnement financier comme suit : une participation à hauteur de 50 % du montant des travaux dans la limite de 20 000 €.

Après confirmation par l'association Le Forum, de son appartenance à l'Economie Sociale et Solidaire, il est prévu une indemnité mensuelle de 1209 € (revalorisée tous les ans) versée par La Poste après signature d'une convention avec l'association Le Forum pour une durée de 9 ans, avec tacite reconduction pour une nouvelle période de 9 ans.

Cette indemnité permettra au Forum de pouvoir créer un emploi dédié à la gestion du Point Relais. De plus l'association Le Forum percevra une prime à l'installation de 3 x 1209 € soit 3627 €

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un partenariat avec le groupe La Poste pour la création d'un Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus porté par l'association Le Forum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (moins 1 abstention) des membres présents et représentés, décide :

- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à mettre en place un partenariat avec le groupe La Poste pour la création d'un Point Relais Economie Sociale et Solidaire Services Plus porté par l'association Le Forum.***
- ***D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.***

Fait à SAILLANS, le 13 mai 2022

Le Maire,
François BROCARD



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.